saire était occupé à sceller une seconde porte, lorsque se plaça un incident quelque peu étrange et qui interrempit pour un instant la police dans l'exécution de l'arrêté préfectoral. Une personne qui portait un tablier et dont la tenue paraissait celle d'une cuisinière ou d'une femme de chambre, se présenta à la porte extérieure de la résidence et dit vouloir parler à M. le commissaire central.

» A quelqu'un qui s'opposait à ce qu'elle approchât, elle répondit : « Je viens de la part de mon maître qu'est le sous-préfet, » sur quoi les agents s'empressèrent de lui faciliter l'abord de M. le commissaire. Cette messagère exposa donc que son maître l'avait envoyée dire à M. le commissaire central « qu'il ne fallait pas poser les scellés avant huit heures du soir. »

» M. le commissaire parut quelque peu décontenancé.

» M. le sous-préfet lui avait donné l'ordre d'exécuter l'arrêté du préfet du Nord, à six heures; et voici que la bonne de M. le sous-préfet venait lui donner d'autres instructions. Il descella la seconde porte sur laquelle il était en train d'opérer et se rendit de sapersonne à la sous-préfecture. Quelques moments après il revenait et se mettait de nouveau à la besogne.

»La bonne de M le sous-préfet avait compris tout de travers la commission dont on l'avait chargée. Son maître lui avait au contraire commandé de s'assurer si ses ordres étaient déjà exécutés.

» M. le commissaire, après avoir fermé les deux dernières issues de la chapelle, apposta deux agents de police avec l'ordre de se tenir jusqu'au lendemain matin dans la cour située entre la chapelle et la maison des Pères. Avant de se retirer, il fit connaître au supérieur qu'il se présenterait le lendemain matin pour procéder à l'expulsion des Jésuites. »

A Valenciennes

Valenciennes, 1er juillet.

Les Pères Maristes partent aujourd'hui. Le directeur, seul, reste pour régler quelques affaires ; hier, a eu lieu le Salut d'adieux, Me Namur, notaire, est acquéreur de l'établissement.

Pas d'incidents.

Dans le scrutin sur le projet de loi relatif aux patentes, tous les sénateurs du Nord ont voté selon les conclusions du rapport, à l'exception de MM. Pajot et Théry, qui n'ont pas pris part au vote.

AFFAIRE DE KŒKELBERG. — Le ministère public vient de donner ses conclusions dans l'affaire introduite contre le curateur de la faillite de Kœkelberg, devant le tribunal de Bruxelles, pour faire connaître la validité de l'hypothèque garantissant les obligations de la Compagnie sur les immeubles de Belgique.

On sait que le curateur prétendait que cette hypothèque était nulle.

Le ministère public a conclu pour la validité. Nous ferons connaître le jugement qui interviendra.

M. Auguste Mahieu, débitant rue Cugnot prolongée, à Croix, nous prie d'informer nos lecteurs qu'il n'a rien de commun avec Paul Mayeux, de Tourcoing, inculpé de faillite frauduleuse et abus de confiance.

Une rattacheuse, âgée de 63 ans, Julie Caby vient d'être écrouée au dépôt de sûreté. Cette femme avait été surprise, hier, en flagrante délit de vol de bobines de coton dans la filature de MM. Mulliez frères. Son mari, Florimond Caby, a aussi été arrêté pour complicité.

Un employé de commerce, M. Germain Berthonieu, a déclaré hier à la police qu'on lui avait enlevé une montre en argent déposée dans la chambre qu'il habite dans un estaminet de la rue du Vieil-Abreuvoir. Le nouveau possesseur du chronomètre est inconnu.

Un écolier, Léopold Tiberghien, a été surpris hier en tête-a-tête avec un groseillier planté dans le jardin de M. Tiberghien, au chemin des Couteaux. Arrêté par un agent de police, le jeune maraudeur n'a pas perdu la carte et a donné un faux nom et l'adresse d'un domicile qui n'était pas celui de ses parents. Sa ruse a été découverte et il a été frappé d'un procès-verbal.

Le 24 juin, ont eu lieu, à Roncq, les examens pour le certificat d'études.

Sur 75 candidats inscrits, 58 ont été admis.

Les deux écoles communales des Frères de Roncq comptent 13 lauréats dont 11 pour l'école principale de Roncq et deux pour le Blanc-Four.

Voici les noms des élèves, par ordre de mérite :

Louis Destombe, Lucien Leprette, Camille Véroone, Pierre Vienne, Victor Vandeweghe, Henri Leconte, Arthur Letay, Félix Verhoestraete, Henri Hennion, Florent Carton, Achille Demeester.

Les deux élèves du Blanc-Four sont :

Désiré Depoortère et Louis Parmentier.

De tous ces élèves, 3 seulement ont atteint l'âge de 13 ans.

L'an passé, à pareille époque, l'école principale de Roncq a eu 10 lauréats, celle du Blanc-Four, 3.

On nous écrit de Reckem :

« A la suite d'une rixe, qui a eu lieu, dimanche soir, au casino, un teinturier de Neuville-en-Ferrain, a reçu à la jambe un coup de pied tellement violent qu'il en est résulté une fracture grave.

» Le blessé se nomme Jean François Brouck. C'est son compagnon de plaisir, Edouard Dernaux, qui l'a frappé, pendant une lutte entre deux autres individus pour chacun desquels, Brouck et Dernaux avaient pris parti.

» Un de ces individus était le frère propre de Jean-Baptiste Brouck.

» Le blessé a été transporté le lendemain à son domicile, à Neuville. »

Un vol des plus audacieux a été commis, cette nuit, dans la rue des Ursulines, à Tourcoing, dans la vitrine du magasin de M. Louis Honoré-Willot, coiffeur.

Le malfaiteur a fait glisser les volets fermés et, au moyen d'un instrument enveloppé afin d'assourdir le bris, il a pesé sur le coin mis à découvert d'une vitre qui s'est brisée sans bruit.

Par cette ouverture, il s'est emparé d'un grand nombre d'objets contenus dans la vitrine, entre autres, pipes de tout genre, porte-cigares, travaux de coiffure, tresses, chignons.

Ce sont des ouvriers qui, passant le matin pour se rendre au travail, ont aperçu les premiers les traces du vol. Dans la maison, tout le monde l'ignorait encore.

L'évaluation des objets soustraits s'élève à 250 francs environ.

On a découvert, à Marcq-en-Barœul, une bande petits drôles dont les complots consistaient à ravager les champs de pommes de terre et à voler un peu de tout.

Ces précoces malfaiteurs ont été pris à la suite d'une dernière incartade, il y a quelques jours.

Deux d'entre eux, les jeunes Lieuzonne et Calcermann étaient allés vendre du charbon à Wambrechies, charbon volé à Marcq Ils étaient entrés dans un cabaret pour se désaltérer, et la cabaretière s'étant absentée un moment, les polissons conçurent la pensée d'un nouveau vol, ils ouvrirent un tiroir, et y enlevèrent une somme de 26 francs.

Puis ils prirent ensuite la clé des champs Mais ils furent signalés à la police, pris et questionnés. C'est par eux que les noms des autres jeunes voleurs ont été connus : Henri Dhonte, François Carette, Alphonse Lieuzonne, Bernard Lottainze, Victor Massins.

Des pièces fausses de 5 francs circulent en ce moment à Lille. Un marchand de fromage de la rue de la Barre, notamment, a reçu une fausse pièce d'un individu qui s'est sauvé aussitôt après avoir reçu la monnaie de sa pièce.

Les succursales du Crédit du Nord à Roubaix-Tourcoing et Armentières offre, au public 14,000 Actions nouvelles de la *Société générale d'assurances*. Cette compagnie placée sous le patronage des hommes les plus honorables est en pleine voix de développement. Elle porte son Capital de 3 millions à 10 millions de francs afin de mettre ses garanties mieux en rapport avec l'importance de ses affaires. Tous les principaux Banquiers de notre Région reçoivent les demandes de Titre. Rappelons que les Compagnies anciennes distribuent a titre de dividende annuel une somme représentant jusqu'à 150 pour cent du capital versé

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance extraordinaire du 1er juillet 1880

M. Victor Dervaux, adjoint. *Président.*
M. L. Pollet-Hassebroucq, *Secrétaire.*

MM. Debuchy, Six, *empêchés*; Taffin, *en voyage;* Montagne, Leblan, Lorthiois, Jourdain, P. Destombes, Démaré, Lamourette, F. Dervaux, *absents.*

Le Conseil municipal :

Examinant les dispositions de la loi du 12 mars 1880, décide que tous les chemins vicinaux anciens et nouveaux restant à achever seront proposés pour bénéficier des dispositions de la dite loi ;

Assure les ressources nécessaires à l'achèvement des chemins vicinaux nº 7 des Orions, nº 9 des Carliers, nº 10 du Fresnoy, admis par le Conseil Général dans le réseau supplémentaire subventionné et vote à cet effet un emprunt sur la caisse spéciale des chemins vicinaux, remboursable en 30 ans sur le budget particulier des chemins vicinaux ;

En attendant qu'il soit statué sur tous les travaux de voirie du pourtour des halles, décide d'urgence le pavage en matériaux neufs des parties sises rue de Tournai et rue latérale droite, l'exécution d'un trottoir de l'angle ouest des halles à la rue Notre-Dame et le remaniement et l'achèvement de la chaussée sur cette dernière partie.

Le Contingent de la classe 1878 dans le Nord

Voici, d'après la nouvelle décision du ministre de la guerre, l'état faisant connaître, par subdivision de région et pour chaque canton du département du Nord, le dernier numéro compris dans la première portion du contingent de la classe de 1878.

Canton de Lille.— Armentières, 235 ; Cysoing, 154 ; Haubourdin, 229 ; La Bassée, 139 ; Lannoy, 152 ; Lille-Centre, 110 ; Lille Nord-Est, 224 ; Lille-Ouest, 121 ; Lille-Sud-Est, 148 ; Lille-Sud-Ouest. 427 ; Pont-à-Marcq, 151 ; Quesnoy-sur-Deûle, 105 ; Roubaix-Est, 273 ; Roubaix-Ouest, 180 ; Seclin, 240 ; Tourcoing-Nord, 247 ; Tourcoing-Sud. 255.

Canton de Valenciennes.— Bouchain, 384 ; Condé, 173 ; Saint-Amand (rive droite), 172 ; Saint-Amand (rive gauche), 123 ; Valenciennes-Est, 184 ; Valenciennes-Nord, 223 ; Valenciennes-Sud, 200.

Canton de Cambrai. — Cambrai-Est, 142 ; Cambrai Ouest, 152 ; Carnières, 245 ; Marcoing, 200 ; Solesmes, 240 ; Arleux, 111 ; Douai-Nord, 163 ; Douai-Ouest, 171 ; Douai-Sud, 176 ; Marchiennes, 145 ; Orchies, 142.

Canton d'Avesnes. — Avesnes-Nord, 69 ; Avesnes-Sud, 90 ; Bavai, 118 ; Berlaimont, 63 ; Landrecies, 110 ; Maubeuge, 207 ; Quesnoy-Est, 109 ; Quesnoy-Ouest, 119 ; Solre-le-Château, 76 ; Trélon, 191 ; Le Cateau, 295 ; Clary, 270.

Canton de Dunkerque. — Bergues, 86 ; Bourbourg, 100 ; Dunkerque-Est, 153 ; Dunkerque-Ouest. 182 ; Gravelines, 81 ; Hondschoote, 66 ; Wormhoudt, 121 ; Bailleul-Nord-Est. 100 ; Bailleul-Sud-Ouest, 112 ; Cassel, 104 ; Hazebrouck-Nord, 130 ; Hazebrouck-Sud, 120 ; Merville, 159 ; Steenvoorde, 111.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 1er juillet

1re affaire : Vol.

Adolphe Quintin et Augustine Soyez, de Roubaix, sont accusés de vol et de complicité de vol au préjudice de M. Salosse. Ils se sont rendus coupables de soustraction d'une partie du mobilier du beau-père du 1er inculpé,

Ils sont condamnés : Quintin, à 2 mois de prison et Augustine Soyer, à 15 jours.

2me affaire :

Outrages et rebellion à Roubaix

Le 28 juin, vers sept heures et demie du soir, l'agent de police Mahieu, de garde dans la rue de Soubise, à Roubaix, fut prévenu par une femme habitant cette rue, qu'un individu était couché dans son jardin depuis plus de deux heures. L'agent se rendit auprès du dormeur et lui intima l'ordre d'avoir a se retirer.

Pour toute réponse, il reçut des coups de pied et ce fut à grande peine qu'il put emmener au poste l'homme dont il avait interrompu le sommeil d'ivrogne, car c'était probablement pour cuver son trop plein qu'il était allé se coucher en cet endroit. L'agent fut traité de fainéant, de propre-à-rien, etc., comme d'habitude; mais on finit par découvrir que c'était un nommé Derone, âgé de 22 ans, tisserand à Roubaix.

Aux interpellations de M. le président, il répond qu'il ne se souvient absolument de rien, vu son état d'ivresse.

Très-mauvaise excuse, lui fait remarquer l'honorable magistrat.

40 jours de prison, frais avec contrainte et 5 fr. d'amende pour l'ivresse.

Lettres Mortuaires et d'Obits à l'imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien)

AVIS AUX SOCIETES

Les sociétés qui confient l'impression de leurs Affiches, Circulaires, et Règlements à la Maison Alfred REBOUX, (rue Neuve 17,) ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

— DUNKERQUE. — *Tous* les avocats du barreau de Dunkerque ont adhéré à la consultation de Me Rousse.

— Hier dans l'après-midi une rixe a éclaté entre des ouvriers belges et deux artilleurs sur la route de Bourbourg sur le territoire dépendant de Couderke Branche. Ces derniers ont été gravement blessés et leur transport à l'hôpital a été nécesssire, l'état de l'un deux est même assez grave. Trois arrestations ont été opérées, à demain d'autres détails.

— DOUAI. — Les délégués du Congrès archéologique d'Arras étaient hier à Douai. Ils ont été reçus au son des cloches du beffroi. Leur départ pour Arras a eu lieu à cinq heures et demie.

— CALAIS. — La société l'*Emulation nautique*, de Calais, vient de remporter un grand succès aux régates de *Longpré-les-Corps-Saints*, en luttant contre les sociétés d'Abbeville et d'Amiens. On lui a décerné les trois premiers prix de *Juniones*, et le premier à la course de 6 rameurs.

Les vainqueurs, en partant, ont laissé une somme de 60 francs pour les pauvres de Longpré. C'est une bonne action et un bon exemple.

— BOULOGNE. — M. de Haffrengue qui, en mars dernier, après le rejet de l'article 7, illumina sa maison en l'honneur de M. Jules Simon, a de nouveau illuminé en l'honneur des magistrats qui ont donné leur démission pour ne pas appliquer les décrets.

— SAULZOIR. — Un incendie a éclaté la nuit dernière, à une heure du matin, dans le moulin de M. Magnier, à Saulzoir, occupé par M. Chatelain-Wreil. Ce moulin est complètement détruit; le corps du bâtiment y tenant a eu toute sa partie supérieure brûlée; on a sauvée quelques sacs de blé et de farine. Le feu a pris naissance par le nettoyeur. Il y a assurance à la compagnie le *Phénix*. Les pertes, à première vue, sont évaluées à environ 27,000 fr.

— VILLERSPOL. — Le parquet d'Avesnes s'est transporté mardi, à Villerspol pour informer concernant les incendies attribuées à la malveillance, et qui, dans la nuit du 24 au 25 juin, ont consumé en partie les maisons et dépendances des sieurs Meriaux, Duroux et veuve Fagnard.

— HAUBOURDIN. — La ville d'Haubourdin organise, pour le dimanche 18 juillet prochain, un festival et une fête militaire. Déjà, le concours de nombreuses sociétés est assuré, et cette fête promet d'être brillante.

— SOMAIN.— Un bien fâcheux accident vient d'arriver à la gare de cette ville. Le sieur Julien Fontaine, chef de manœuvre, a été pris entre deux tampons de la manière la plus malheureuse.

Le docteur Derlette, qui lui donna les premiers soins, constata de graves désordres intérieurs et une fracture de la colonne vertébrale.

Le pauvre Fontaine est mort deux heures après. Il laisse une veuve et un enfant.

— DOUCHY. — Un jeune homme âgé de 14 à 15 ans environ vient d'être retrouvé au fond d'un puits dont l'orifice est à niveau du sol ; ses vêtements ont été retrouvés sur le bord ; l'on présume qu'il s'est noyé volontairement cette nuit.

Etat-Civil de Roubaix.— DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 30 juin.— Marceau Ladsous, rue de la Redoute, 61.—Joseph Condez, rue du Fort, 82. — Célina Vanhaelewyn- au Pile, cour Bonte, 3. — Octavie Sory, rue de Lannoy, 284. — Marie Vantomme rue des Longues-Haies, cour Roussel, 1.—Jean Soiblin, rue de la Rondelle, 4. —Virginie Martens, rue de la Guinguette, cour Defontaine. — Alfred Boutry, rue des Longues-Haies.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 30 juin. — Jean-Baptiste Geldhof, 19 ans, mouleur en fer, rue d'Alma, 21. — Pierre Burgraeve, 60 ans, cordonnier, Grande-Rue, fort Mulliez, 25. — Berthe Billet, 27 jours, rue Decrème, 143.—Alice Henry, 2 ans, rue de la Barbe d'or prolongée, 13.— Charles Meirhaeghe, 2 ans, rue Bernard, cour du lapin blanc, 3.

MARIAGES du 30. — Théophile Desmet, 22 ans, charcutier, et Marie Verbruggen, 20 ans, tisserande. — Camille Koopman, 24 ans, cordonnier, et Joséphine Vanvooren, 23 ans, sans profession. — Alfred Tanchou, 35 ans, marchand de grains, et Elisa Fourniez, 26 ans, sans profession. — Désiré Decherf, 33 ans, fabricant d'habits, et Marie Debuigne, 22 ans, sans profession.

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 1er juillet. — Céline Dutriez, Croix-Rouge. — Malvina Leman, rue de Coulons.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 1er juillet. — Henri Duquesnoy, 2 mois et 20 jours, Chemin des Mottes. — Charles Lecoutre, 11 ans, Fin la Guerre. — Amélie Devred, 89 ans et 3 mois, veuve de Pierre Rousseau, rue de Lille. — Marie Thenin, 28 ans et 1 mois, veuve de Amédée Debraye, Hopital civil. — George Thève, 2 ans, rue Ste-Barbe.

Convois funèbres à Obits

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 5 juillet 1880, à 9 heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri DESCHEPPER, décédé à Roubaix, le 28 mai 1880, à l'âge de vingt-sept ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 5 juillet 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Mélanie-Emilie-Louise FERRIER, décédée à Roubaix, le 6 juillet 18 79, à l'âge de 21 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. 21907

KERMESSES

Dimanche 4 juillet. — Epeule, Cul-de-Four (Roubaix), Blanc-Seau (Tourcoing), Lys-lez-Lannoy, Moulins-Lille, Annœulin, Ascq, La Bassée, Le Maisnil, Marcq-en-Barœul, Sainghin-en-Weppes, Santes, Verlinghem.

Belgique

— CHARLEROI. — Dimanche matin, près la gare du Grand-Central au faubourg de Charleroi, l'avant-train d'une voiture de maître, conduite par un cheval appartenant à M. Charles Dupret, industriel, s'est détaché pendant que le véhicule était en marche.

La caisse de la voiture en venant s'abattre sur le cheval, une plaque en fer lui a coupé les deux artères. On a dû charger sur un chariot la pauvre bête que l'on sera obligé d'abattre. Ce cheval valait, dit-on, 1,500 fr.

FAITS DIVERS

— Un terrible accident vient d'avoir lieu en Suisse sur la route de Tête-Noire, entre Martigny et Chamounix. Un Anglais, M. John Rivington, sa femme et ses trois filles se rendaient en voiture à Chamounix, lorsque le véhicule dans lequel se trouvaient M. et Mme Rivington roula tout à coup dans un précipice, les chevaux ayant eu peur.

Mme Rivington a été tuée, et son mari grièvement blessé. Leurs filles, qui les suivaient dans une autre voiture, ont été témoins de cet épouvantable accident sans pouvoir leur porter secours. M. Rivington a été transporté à Genève où il a reçu les soins les plus empressés.

— Un terrible ouragan s'est déchaîné le 25, de cinq à six heures du soir, sur la ville de Novare et les plaines environnantes. Les campagnes ont été ravagées par la grêle qui tombait dru et grosse comme des cailloux.

Les arbres ont été dépouillés de leurs feuilles et de leurs fruits. Un spectacle de désolation s'offre partout à l'œil. Des champs entiers de froment ont été détruits.

— On écrit de Vernet-les-Bains, le 29 juin :

Un ascension au pic du Canigou a été faite, hier, par un Anglais, d'une manière exceptionnelle.

Le colonel Lewet England est parti seul, sans guide, à huit heures du matin, des thermes Mercader, à Vernet-les-Bains, et il était de retour à Vernet à quatre heures du soir.

L'ascension se fait habituellement dans deux jours; il faut sept heures pour monter et cinq pour descendre, et, chose étrange ! le colonel n'avait pris qu'une tasse de café au lait, et n'a rien mangé de la journée jusqu'à six heures du soir, heure de la table d'hôte. Il a gravé son nom, le quantième du mois et l'année, sur le morceau de bois adapté à la croix en fer qui est sur la cabane du pic.

— Une terrible épidémie décime la volaille en Lombardie.

Quelques fermes ont perdu en très peu de temps 200 et 300 poules.

Le *Bollettino d'agricoltura* dit que l'autopsie a révélé qu'il s'agit d'un vrai choléra.

Les poules et les coqs seules seraient atteints de cette maladie. Les chapons, les poussins et les individus jeunes, jusqu'à leur complet développement, en seraient exempts. Disons-en autant des palmipèdes.

La maladie est parfois foudroyante; en peu d'heures l'animal est emporté.

Peur préserver les poules de ce mal, on conseille l'usage de l'acide salicylique, la nourriture saine, l'eau très pure et les désinfections fréquentes.

— On ne saurait donner trop de publicité aux bons exemples. C'est pourquoi il faut reproduire l'épisode extra-parlementaire dont le *Constitutionnel* reproduit les détails. La scène se passe dans les couloirs de la Chambre.

Un homme ayant un air grave, la tenue correcte, fait remettre sa carte à un député et sollicite quelques minutes d'entretien. Le député, persuadé que c'est un de ces électeurs, arrive et dit aux solliciteur :

— Monsieur, je suis à votre disposition.

— C'est moi, monsieur, répond le visiteur, qui suis à la vôtre. Je suis M. X..., notaire. Par testament déposé en mon étude et homologué par le tribunal, un de mes clients vous lègue la somme de... (un chiffre très-respectable.)

— Mais, monsieur, réplique le député, je n'ai jamais connu, pas même de nom, la personne qui m'institue son héritier.

Le notaire s'est borné à répondre :

— Monsieur, c'est un hommage d'outre-tombe à la fidélité, au dévouement, au courage chevaleresque dont vous ne cessez de donner de si éclatantes preuves...

L'honorable député a appris cette nouvelle avec ce sang-froid qui ne le quitte jamais.

Nous venons de le nommer.

C'est une façon de parler, et c'est dommage.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui :

Loi autorisant le département des Ardennes à emprunter à la caisse des chemins vicinaux une somme de 1,300,000 francs, applicable aux lignes de grande communication et d'intérêt commun.

Loi autorisant le département d'Ille-et-Vilaine à s'imposer extraordinairement pour diverses dépenses départementales.

Loi autorisant le département de Lot-et-Garonne à emprunter à la caisse des chemins vicinaux une somme de 2,010 000 francs, applicable aux chemins d'intérêt commun et aux lignes ordinaires

Loi autorisant la ville de Roanne (Loire) à emprunter une somme de 1 million et à s'imposer extraordinairement.

Loi ayant pour objet l'amélioration du port de Fécamp.

Rapport adressé au Président de la République par le ministre de la guerre et décret relatif au service de santé militaire. — Règlement y annexé.

Rapport adressé au Président de la République par le ministre de la marine et décret modifiant le règlement de pilotage des stations de la basse Seine.

Décret portant nominations dans la magistrature des cours d'appel et des tribunaux de première instance.

Décret rendant applicables à la Nouvelle-Calédonie les dispositions du décret portant promulgation aux Antilles et à la Réunion de la législation métropolitaine sur la presse.

Décret portant promotion dans le corps de l'infanterie de marine.

Décret portant promotion dans le personnel des mécaniciens de la flotte.

Décret nommant le directeur de l'administration pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie.

Décret relatif aux élèves qui justifient avoir suivi les cours de droit institués à Pondichéry, et qui pourront être admis au grade de licencié par une faculté de droit de la métropole après avoir subi un examen spécial.

Décret instituant un concours général entre les lycées et colléges des départements, pour les classe de mathématiques spéciales, de philosophie, de rethorique, et pour la quatrième année de l'enseignement spécial.

Arrêté relatif au concours général entre les lycées et les colléges des départements.

Arrêté convoquant en session extraordinaire le conseil supérieur de l'instruction publique.

LES AVOCATS ET LES DECRETS DU 29 MARS

La *Gazette des Tribunaux* annonce qu'aujourd'hui le nombre des adhésions parvenues à Me Rousse pour la consultation contre les décrets dépasse *douze cents*.

Il y a donc jusqu'ici *douze cents* avocats ou jurisconsultes qui déclarent que les décrets contre les congrégations sont ILLÉGAUX.

L'EXECUTION DES DECRETS

L'Agence Havas publie la note suivante :

« Il est inexact que, comme on le disait aujourd'hui à la Chambre des députés dans les groupes de la droite, le Gouvernement ait décidé d'accorder exceptionnellement, sans qu'elle lui soit demandée, à quelques-unes des congrégations non-autorisées, l'autorisation prescrite par les décrets du 29 mars. »

Le ministre de l'intérieur a l'audace de faire publier et de communiquer la note que voici :

« Tous les députés des groupes de gauche » manifestaient hautement aujourd'hui » dans les couloirs leur satisfaction sur la » manière dont les décrets du 29 mars ont » été mis à exécution.

» Ils attribuaient cet heureux résultat à » la prévoyance qui a dicté les instructions » complètes et uniformes données par M. » Constans aux agents de l'autorité dans » les départements.

» Beaucoup de membres du Parlement » sont même allés déposer leurs cartes chez » M. le ministre de l'intérieur. On assure » que M. le président du Conseil et tous » les ministres ont fait une démarche ana- » logue. »

Il paraît que dans l'assignation en référé lancée par les jésuites contre le préfet de police, toutes réserves sont faites pour poursuivre correctionnellement le ministre de l'intérieur.

Le référé dont il s'agit viendra probablement devant la 1re chambre. C'est M. le substitut de Beaurepaire qui prendra la parole.

Le *Gaulois* assure que, en outre de l'assignation donnée par Me Benoit à la requête de M. de Ravignan, M. l'abbé de Guilhermy a chargé Me Salats, avoué, d'introduire en son nom un référé pour être autorisé, en sa qualité de citoyen français et de copropriétaire, à réintégrer son domicile. Cette revendication, si elle est admise, sera le prélude d'autant de revendications qu'il y a de jésuites expulsés.

LA PROROGATION DU PARLEMENT

L'idée de fixer au 13 juillet la date de la prorogation des deux Chambres paraît avoir, ces derniers jours, gagné beaucoup de terrain dans les sphères parlementaires. Si la proposition est portée à la tribune, elle ralliera presque certainement l'opinion du gouvernement et sera votée à une grande majorité.

UN PROCÈS INTENTE A UN JOURNAL, PAR LE CARDINAL ARCHEVEQUE DE ROUEN.

On sait que le *Corsaire* avait accusé le cardinal archevêque de Bonnechose d'avoir offert un festin à l'état-major prussien pendant l'occupation et d'avoir bu à la santé de l'Allemagne.

Mgr de Bonnechose vient d'assigner le gérant du *Corsaire* devant la 8e chambre correctionnelle pour vendredi prochain 9 juillet, et il a prié M. Raoul-Duval qui était, avant la guerre, avocat-général à la cour de Rouen, de soutenir ses intérêts.

TOUJOURS LES DEMISSIONS

Le comte de la Beaume, rédacteur au ministère des affaires étrangères, vient de résigner ses fonctions à l'occasion de l'application des décrets du 29 mars.

LES ELECTEURS DE M. GAMBETTA

Le *Mot d'Ordre* publie la lettre suivante qui a été adressée à son collaborateur Diogène.

« Citoyen.

» Le Comité vous envoie ses regrets du » retard apporté dans les remerciements » qu'il doit à l'appui que Diogène a bien » voulu donner à la candidature Trin- » quet.

» Vous avez forcé le maître à descendre » dans l'arène...

» Citoyen, le XX arrondissement est sorti de sa torpeur. Le lion s'est réveillé...

» Merci de votre aide !

» Le Comité est et sera toujours à votre disposition.

» Vive la République démocratique et social.

» Pour le comité, Le Secrétaire
E. Paul, 86 rue des Amandiers. »

PETITE BOURSE DU 1 JUILLET

5 0/0 120, 120.02. — Italien 88,30, 27, 30. — Turc 10.92, 87. — Egypte 320, 319,37. — Hongrois 99 3/16 1/8 1/4 99. — Oriental 62. Ferme.

Dépêches Télégraphiques

BRIGANDS ITALIENS

Rome, 1er juillet.

A la Chambre des députés, M. Depretis, répondant à M. San Donato, confirme l'apparition d'une bande de brigands dans la province de Benevent. Cette bande aurait pour chef un ancien brigand revenu d'Amérique.

Des mesures sont prises pour s'en rendre maître.

L'*Osservatore Romano* assure que la congrégation de l'*Index* vient de défendre le livre de M. A. Dumas fils : *La question du Divorce.*

LA PROPAGATION DE LA FOI

Rome, 1er juillet.

La question des biens de la *Propagation de la foi* sera prochainement résolue, de manière à concilier les prescriptions des lois italiennes avec les conditions exceptionnelles, dans lesquelles se trouve la *Propagation de la foi*, relativement à ses relations avec les nations catholiques du monde.

INAUGURATION D'UN CHEMIN DE FER EN SARDAIGNE

Macomer, (Sardaigne), 1er juillet

L'inauguration du chemin de fer de Cagliari à Sassari vient d'avoir lieu en présence de M. A. Baccarini, ministre des travaux publics.

UNE GRAVE NOUVELLE

Belgrade, 1er juillet.

La Ligue albanaise a mis à mort, à Novibazar Hassan-pacha, qui voulait empêcher le massacre des chrétiens.

Le télégraphe est coupé.

LE PARLEMENT ANGLAIS ET LA PERSECUTION RELIGIEUSE EN FRANCE.

Londres, 1er juillet.

Chambre des Communes. — M. Daniel O'Donoghue annonce qu'il interpellera demain le gouvernement pour lui demander s'il a l'intention d'adresser des remontrances au gouvernement français, à l'occasion de la violation de la liberté civile et religieuse commise par l'expulsion de leurs foyers des jésuites et des membres des autres ordres religieux.

M. O'Donoghue demandera également si le ministère a l'intention de protéger ceux de ses nationaux qui sont membres des ordres expulsés.

LA QUESTION DU SERMENT AU PARLEMENT ANGLAIS

Londres, 1er juillet 12 h. soir.

Chambre des Communes. — La salle et les tribunes regorgent de monde : il n'y a plus la moindre place d'accessible. La tribune du corps diplomatique et celle des membres de la Chambre des lords sont aussi combles.

Après la discussion des interpellations, M. Gladstone, Chancelier de l'Echiquier, se lève, et demande que son projet de résolution soit discuté par la Chambre avant les questions de l'ordre du jour.

Le général Gorst cherche à empêcher la discussion de la motion Gladstone, parce qu'il ne croit pas convenable d'annuler dans une seule et même session un vote précédemment acquis. Il critique sévèrement cette tentative de proposer une motion irrégulière.

L'orateur est souvent interrompu par les cris « à l'ordre ! »

M. Gladstone s'écrie qu'il n'a rien à répondre, et que c'est au *Speaker* qu'il appartient de juger.

Le *Speaker* déclare que la proposition de M. Gladstone est parfaitement régulière.

M. Gladstone alors développe sa proposition.

Dans un discours soigneusement modéré, le Chancelier de l'Echiquier démontre que sa proposition a pour but de sauvegarder la dignité de la Chambre, et d'empêcher le renouvellement de scènes scandaleuses.

Il ne croit pas que la Chambre ait le droit d'interroger sur la foi l'un de ses membres légalement élu.

C'est pour empêcher à l'avenir une pareille interrogation, en promettant qu'une simple déclaration remplace la prestation du serment, que M. Glastone présente sa motion.

Sir Stafford Northcote propose un amendement : il ne croit pas que la Chambre se laisse terrifier par la menace d'une répétition des scènes antérieures.

La discussion continue pendant deux heures sans donner lieu à aucun incident.

M. Parnell, dans un discours fort applaudi, déclare que, bien que la masse du peuple irlandais ne l'approuve pas, et tout en blâmant avec énergie les opinions de M. Bradlaugh, il croit que ce serait une lâcheté de ne pas suivre la voie de la justice en faveur de la motion Gladstone.

M. Sullivan combat, à titre de catholique la motion proposée, et condamne les idées de M. Bradlaugh.

M. Richard soutient énergiquement la proposition Gladstone.

M. Mac-Coan est rappelé à l'ordre par le *Speaker*, parce qu'il dénonce M. Bradlaugh comme un athée des plus dangereux.

DERNIERE HEURE

LA COMMISSION SENATORIALE DE L'AMNISTIE

Paris, 2 juillet, 3 h. soir.

La commission sénatoriale de l'amnistie s'est réunie hier.

Elle a entendu MM. de Freycinet et Cazot.

Les deux ministres ont déclaré qu'ils n'acceptaient pas les amendements présentés.

Le Sénat discutera demain la proposition.

On s'attend à des discours de MM. Victor Hugo, Jules Simon et de Freycinet.

Dans les cercles du centre gauche, on croit que les conclusions de la commission seront adoptés avec une majorité de 10 à 15 voix.

Dans les sphères gouvernementales, on estime que l'amnistie sera votée, mais à une faible majorité.

L'AUMONERIE MILITAIRE

La distribution des rapports faite à la Chambre, aujourd'hui, comprend le rapport de M. Duvaux sur la proposition relative à l'aumônerie militaire.

Le rapport conclut à l'adoption de la proposition avec les modifications y apportées par le Sénat.

CHAMBRE DES DÉPUTES

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 2 juillet 1880

Présidence de M. GAMBETTA

La séance s'ouvre à 2 heures.

L'AUMONERIE MILITAIRE

La Chambre adopte sans discussion la proposition de loi relative à l'aumônerie militaire, avec les modifications apportées par le Sénat.

DEGRÈVEMENT DES SUCRES

Elle aborde ensuite la discussion du projet de loi portant dégrèvement des droits sur les sucres et sur les vins.

QUESTION DE Mgr FREPPEL

MGR FREPPEL assiste à la séance d'aujourd'hui.

Il fait prévenir M. Constans, ministre de l'intérieur, qu'il lui posera une question et non une interpellation sur l'application des décrets du 29 mars.

Le ministre accepte la question et demande que la discussion ait lieu sur-le-champ.

COMMERCE

MARCHÉ LINIER DE LILLE

du 30 juin 1880

LINS DE PAYS. — Un petit courant d'affaires, comme d'ordinaire à cette époque de l'année. Pas de changement dans les prix depuis la semaine dernière.

LINS DE RUSSIE. — Affaires très-calmes, on ne peut guère constater de changement dans les prix.

ÉTOUPES DE PEIGNAGE. — Petit courant d'affaires, sans changement sur la semaine précédente. Le stock en étoupes de peignage est toujours réduit. Les étoupes de pays roulées à terre et celles de Russie jaunes de belle nuance sont rares. Les autres genres trouvent preneurs avec des prix légèrement en faveur des acheteurs ; toutefois les étoupes grises de Riga de qualité moyenne sont les moins demandées.

FILS. — Peu d'affaires, prix sans grand changement.

FILS DE JUTE. — Les affaires sont peu actives, acheteurs et vendeurs sont sur la défensive. On traite le nº 7 trame cardée à 70 francs.

TOILES. — Nous sommes encore dans la période de morte saison ; peu d'affaires.

PORT DE DUNKERQUE. — Importations et exportations des matières textiles du 22 au 28 juin 1880.

Importations. — Lin 2,311,912 kil. — Jute 1,756,630 k. — Chanvre »,»»»,»»» k. — Etoupe 154,504 k. — Fils de lin »,»»» k. — Toiles de lin. »,»»». — Toiles de jute 296 k.

Exportations. — Lin »,»»» k. — Jute »,»»» k. — Chanvre »,»»» k. — Etoupe »»,»»» k. — Fils. de lin »,»»» k. — Fils de jute »»,»»» k. —Toiles de lin 75 k. — Toiles de jute 279 k.

NOUVELLES DE LA RÉCOL